

Statistiques d'admission sur l'ensemble des candidats : définitions des mesures et des dimensions

9 mai 2022



TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation générale	5
2. Définitions des mesures	5
2.1 Candidat, admis, inscrit	5
2.2 Demande, offre	6
3. Définitions des dimensions	6
3.1 Caractéristiques sociales du candidat	7
3.1.1 Groupe d'âge	7
3.1.2 Langue d'usage	7
3.1.3 Langue maternelle	7
3.1.4 Sexe	7
3.1.5 Statut légal au Canada	7
3.2 Études antérieures du candidat	8
3.2.1 Année trimestre de la sanction des études collégiales au Québec*	8
3.2.2 Collège de provenance au Québec	8
3.2.3 Domaine d'études lié au programme universitaire en appui à la demande d'admission*	8
3.2.4 Lieu de l'établissement lié au programme d'études en appui à la demande d'admission*	9
3.2.5 Niveau du programme d'études en appui à la demande d'admission*	9
3.2.6 Nombre de cours complétés dans le cadre d'un ou de plusieurs programmes de DEC*	9
3.2.7 Programme au collège québécois	9
3.2.8 Sanction des études collégiales au Québec*	10
3.2.9 Type de candidat	10
3.2.10 Université de provenance liée au programme universitaire en appui à la demande d'admission*	11
3.3 Origine géographique du candidat	11
3.3.1 Lieu de résidence lors de la première admission*	11
3.3.2 Pays de citoyenneté*	11
3.4 Choix de programme du candidat	12
3.4.1 Année trimestre	12

* Les données liées aux dimensions identifiées par un astérisque ne sont disponibles qu'à compter du trimestre d'automne 2010.

3.4.2	Contingentement du programme*	12
3.4.3	Discipline universitaire	12
3.4.4	Niveau du programme et sanction d'études recherchée*	13
3.4.5	Type d'étudiant*.....	13
3.4.6	Université.....	13
4.	Questions ou commentaires	13

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le système des statistiques d'admission du BCI permet de produire, pour les trimestres d'automne et d'hiver, des renseignements sur l'accessibilité générale aux études universitaires. Le cube de données portant sur l'ensemble des candidats couvre les trois cycles d'études universitaires et offre la possibilité de créer des tableaux selon différentes mesures et dimensions.

Les statistiques d'admission sont accessibles via le Web à partir d'une connexion OLAP (Online Analytical Processing). Avec la connexion OLAP, chaque utilisateur des statistiques d'admission peut choisir l'outil (Excel, SAS, Tableau, SPSS, etc.) qui lui convient pour interroger le cube de données. Afin de faciliter l'accès aux données, le BCI rend disponible sur demande (stadm.admin@bci-qc.ca) une documentation qui explique la marche à suivre pour accéder aux données par le logiciel qui est le plus couramment utilisé, soit Microsoft Excel. Pour ceux et celles qui préfèrent utiliser un autre type de logiciel, vous devez vous référer à l'« Aide » de ces outils afin d'obtenir les informations pour établir la connexion avec le cube.

Un exemple de tableau, créé avec la fonction des tableaux croisés dynamiques d'Excel, est également disponible en ligne. Vous pouvez vous en inspirer pour créer vos propres tableaux. Au besoin, vous pouvez aussi consulter l'aide en ligne du logiciel Excel afin d'obtenir des précisions sur la fonction des tableaux croisés dynamiques.

2. DÉFINITIONS DES MESURES

2.1 CANDIDAT, ADMIS, INSCRIT

Sous ces trois mesures, une personne donnée est toujours comptabilisée une seule fois à l'intérieur d'une dimension statistique donnée, peu importe le nombre de demandes d'admission faites ou le nombre d'offres d'admission reçues. Ainsi, à titre d'exemple, le nombre total de candidats pour l'ensemble des universités ne correspond pas à la somme des candidats de chacun des établissements, mais bien au nombre de personnes qui ont présenté une demande d'admission dans un ou plusieurs établissements.

On entend par :

- candidat : toute personne ayant présenté une ou plusieurs demandes d'admission;
- admis : toute personne ayant reçu une ou plusieurs offres d'admission;
- inscrit : toute personne admise qui s'est inscrite au trimestre d'admission concerné.

En plus du nombre de personnes, vous pouvez faire afficher deux ratios :

- % admis/candidats : indique le pourcentage de personnes admises en regard du nombre de candidats sélectionnés;
- % inscrits/admis : indique le pourcentage de personnes inscrites en regard du nombre de personnes admises.

2.2 DEMANDE, OFFRE

Sous ces deux mesures, on prend en compte chacune des démarches d'admission faites pour le calcul des données statistiques.

On entend par :

- demande : toute demande d'admission à un programme d'études universitaires;
- offre : toute demande d'admission à un programme pour laquelle une offre d'admission a été prononcée, qu'elle ait été acceptée ou non par la personne.

3. DÉFINITIONS DES DIMENSIONS¹

Il est à noter que les données liées aux dimensions identifiées par un astérisque (*) ne sont disponibles qu'à compter du trimestre d'automne 2010.

¹ En raison de l'implantation de leur nouveau système de gestion, les données de certaines dimensions du trimestre d'automne 2015 de l'Université Concordia ne sont pas nécessairement comparables à celles des trimestres antérieurs. Ces dimensions sont les suivantes : « Langue d'usage », « Langue maternelle », « Lieu de l'établissement lié au programme d'études en appui à la demande d'admission », « Niveau du programme d'études en appui à la demande d'admission », « Université de provenance liée au programme universitaire en appui à la demande d'admission », « Lieu de résidence lors de la première admission », « Contingentement du programme ».

3.1 CARACTÉRISTIQUES SOCIALES DU CANDIDAT

3.1.1 GROUPE D'ÂGE

Cette dimension indique l'âge des candidats selon un nombre prédéfini de catégories. Pour les candidats ayant déposé une demande d'admission au trimestre d'automne, l'âge est calculé en date du 30 septembre. Cette date est le 30 janvier pour ceux ayant déposé une demande d'admission au trimestre d'hiver.

3.1.2 LANGUE D'USAGE

Cette dimension identifie la langue parlée le plus souvent à la maison où habite le candidat au moment du dépôt de sa demande d'admission.

3.1.3 LANGUE MATERNELLE

Cette dimension identifie la première langue apprise et encore comprise par le candidat.

3.1.4 SEXE

Cette dimension permet de distinguer le sexe du candidat ayant déposé une demande d'admission.

3.1.5 STATUT LÉGAL AU CANADA

Cette dimension indique si le candidat est citoyen canadien (incluant les « Indiens » en vertu de la *Loi sur les Indiens*), résident permanent ou étudiant étranger. Les étudiants étrangers regroupent les personnes qui sont détentrices d'un permis (tous types confondus incluant les réfugiés) ou celles n'ayant pas de statut légal au Canada ou un statut inconnu.

3.2 ÉTUDES ANTÉRIEURES DU CANDIDAT

3.2.1 ANNÉE TRIMESTRE DE LA SANCTION DES ÉTUDES COLLÉGIALES AU QUÉBEC*

Cette dimension indique l'année et le trimestre les plus récents où le candidat a obtenu un DEC. Si le candidat n'a pas obtenu de DEC, cette dimension indique alors l'année et le trimestre les plus récents où il a obtenu un autre type de sanction d'études collégiales (AEC, CEC, etc.).

Il est important de noter que la valeur « aucune sanction » ne signifie pas nécessairement que le candidat n'a pas de sanction d'études collégiales. En fait, cela indique qu'aucune sanction n'était présente dans le système ministériel (Socrate) lorsque le BCI a interrogé les dossiers des candidats. Par exemple, pour la production des statistiques du trimestre d'automne, le BCI interroge les dossiers au printemps, puisque c'est à ce moment que les universités rendent habituellement une décision d'admission pour le trimestre d'automne. Or, les sanctions officielles pour ceux qui ont terminé leur programme d'études collégiales au printemps ne sont consignées dans le système Socrate du Ministère que plusieurs semaines plus tard, c'est-à-dire au début de l'automne.

3.2.2 COLLÈGE DE PROVENANCE AU QUÉBEC

Cette dimension indique le collège du dernier programme collégial québécois du candidat ayant déposé une demande d'admission. L'information peut être ventilée selon la région administrative et le collège.

3.2.3 DOMAINE D'ÉTUDES LIÉ AU PROGRAMME UNIVERSITAIRE EN APPUI À LA DEMANDE D'ADMISSION*

Cette dimension indique le domaine d'études du programme dans lequel le candidat a suivi des activités à l'université. On compte 11 domaines d'études.²

² Cette information n'est disponible que pour certains établissements et pour certains trimestres et années.

3.2.4 LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT LIÉ AU PROGRAMME D'ÉTUDES EN APPUI À LA DEMANDE D'ADMISSION*

Cette dimension identifie le lieu de l'établissement lié au programme d'études en appui à la demande d'admission. L'information peut être ventilée selon différents territoires géographiques. Par exemple, dans le cas du Canada, le territoire peut être découpé selon les provinces.

3.2.5 NIVEAU DU PROGRAMME D'ÉTUDES EN APPUI À LA DEMANDE D'ADMISSION*

Cette dimension identifie le niveau du programme d'études (ex. : collégial, 1^{er} cycle universitaire, etc.) qui est en appui à la demande d'admission du candidat.³

3.2.6 NOMBRE DE COURS COMPLÉTÉS DANS LE CADRE D'UN OU DE PLUSIEURS PROGRAMMES DE DEC*

Cette dimension indique le nombre total de cours suivis et complétés dans le cadre d'un ou de plusieurs programmes de DEC, c'est-à-dire les cours réussis, les cours en échec et les cours reconnus comme « équivalence ». Cette information permet notamment de savoir combien de cours ont été complétés par les non-sortants des collèges québécois.

3.2.7 PROGRAMME AU COLLÈGE QUÉBÉCOIS

Cette dimension indique le dernier programme au collège québécois du candidat ayant déposé une demande d'admission. L'information peut être ventilée selon :

- le type de formation (préuniversitaire ou technique);
- la famille de programme (au nombre de 11);
- le code et le libellé du programme.

³ En raison d'un problème technique, les données fournies par l'Université de Montréal pour cette dimension ne sont pas exactes pour les trimestres d'automne 2011, d'automne 2012 et d'automne 2013.

3.2.8 SANCTION DES ÉTUDES COLLÉGIALES AU QUÉBEC*

Cette dimension indique si une sanction des études collégiales au Québec est présente au dossier du candidat. La priorité est donnée à la sanction du DEC (ou au droit au DEC). Si aucune sanction DEC n'est présente au dossier, la sanction la plus récente est retenue.

3.2.9 TYPE DE CANDIDAT

Cette dimension permet de distinguer deux types de candidat :

SORTANT DES COLLÈGES

Personne inscrite à un programme de DEC, dont au moins 15 cours ont été complétés, et qui avait une ou des activités dans un collège du Québec au cours des trimestres précédant le trimestre de la demande d'admission à l'université. Pour l'admission à un trimestre d'automne sont considérées les activités suivies au collège au cours des trois trimestres précédents (été, hiver, automne); pour l'admission à un trimestre d'hiver sont considérées les activités suivies au collège au cours des deux trimestres précédents (automne, été). En somme, il s'agit ici de candidats ayant un parcours d'études plutôt continu et dont l'interruption des études entre le collège et l'université, si elle a lieu, s'échelonne sur une courte période de temps. La très grande majorité de ces candidats sont admis à l'université avec une scolarisation de DEC (préuniversitaire ou technique)⁴.

NON-SORTANT DES COLLÈGES

Toute personne qui ne correspond pas à la définition d'un sortant des collèges. Il s'agit donc d'individus qui ont un parcours d'études moins linéaire que les sortants des collèges ou qui n'ont jamais fréquenté un collège au Québec. Dans le processus de sélection, l'établissement peut

⁴ Dans le traitement pour distinguer les sortants des non-sortants, le BCI tient compte également des bases d'admissibilité déclarées par les établissements universitaires. Ainsi, si le candidat (déclaré comme sortant des collèges selon la définition ci-dessus) est admis dans au moins un de ses choix sur la « base DEC », son statut de sortant des collèges sera confirmé, et ce, même si dans un autre de ses choix il a été admis sur la base « études universitaires » ou sur la base « expérience ». Toutefois, si le candidat est admis dans tous ses choix sur une base qui n'est *pas* le DEC (« études universitaires », « expérience » ou « autres bases d'admission »), mais dont on retrouve au moins un choix pour lequel la base d'admission est « études universitaires », il sera exclu des sortants des collèges.

admettre ces candidats avec une scolarisation de DEC (ou l'équivalent), une scolarisation universitaire ou encore selon l'expérience de travail.

3.2.10 UNIVERSITÉ DE PROVENANCE LIÉE AU PROGRAMME UNIVERSITAIRE EN APPUI À LA DEMANDE D'ADMISSION*

Cette dimension indique l'université de provenance des candidats aux cycles supérieurs et des candidats au premier cycle ayant préalablement fréquenté un établissement universitaire. La ventilation des données permet d'identifier chaque établissement universitaire du Québec. Quant aux établissements universitaires hors Québec, ils sont répertoriés sous la valeur « Autre ».

3.3 ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DU CANDIDAT

3.3.1 LIEU DE RÉSIDENCE LORS DE LA PREMIÈRE ADMISSION*

Cette dimension indique le pays ou la province (Canada) où résidait le candidat au moment de sa première demande d'admission dans l'établissement en question. Il s'agit du lieu où se trouve la résidence principale du candidat au moment de sa première demande d'admission et non du lieu qu'il habite temporairement pour la durée de ses études. Dans le cas du Québec, l'information peut être ventilée selon la région administrative et la municipalité régionale de comté (MRC)⁵. Pour obtenir la carte des MRC par région administrative, on peut consulter le site suivant :

http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_00/region_00.htm

3.3.2 PAYS DE CITOYENNETÉ*

Cette dimension identifie le pays de citoyenneté du candidat.

⁵ Pour les données de l'Université McGill, la ventilation selon la région administrative et la MRC n'est, pour l'instant, pas disponible.

3.4 CHOIX DE PROGRAMME DU CANDIDAT

3.4.1 ANNÉE TRIMESTRE

Cette dimension indique l'année et le trimestre pour lesquels le candidat a déposé une demande d'admission à l'université⁶.

3.4.2 CONTINGEMENT DU PROGRAMME*

Cette dimension indique si le programme pour lequel le candidat a déposé une demande d'admission est contingenté ou non. Un programme contingenté est défini comme étant tout programme dont la capacité d'accueil est limitée, soit à cause de contraintes diverses (manque d'espace, d'équipement ou de personnel), soit à cause du volume considérable de la demande, soit à cause de critères gouvernementaux fixés en rapport avec le marché du travail.

3.4.3 DISCIPLINE UNIVERSITAIRE

Cette dimension identifie le domaine d'études et le champ disciplinaire du programme universitaire où le candidat a déposé une demande d'admission. Les domaines d'études, au nombre de 11, sont ceux de la table de classification CLASS du Ministère à laquelle le BCI a apporté certaines modifications (exemple : isoler le génie des autres programmes des sciences appliquées). Les champs disciplinaires, au nombre d'environ 160, sont également ceux de la classification CLASS du Ministère⁷. Pour plus de détails sur la classification utilisée aux fins de diffusion des statistiques d'admission, on peut consulter, sur le site Web du BCI, le document intitulé *Classification disciplinaire selon le domaine d'études*.

⁶ Il est important de noter que les statistiques des trimestres d'hiver 2011, d'hiver 2012, d'hiver 2013 et d'hiver 2014 n'offrent pas de données sur l'Université de Montréal. De plus, au trimestre d'hiver 2015, les données sont absentes pour l'Université Concordia.

⁷ Il est à noter que la ventilation des données de l'Université McGill au premier cycle selon les disciplines d'études est partielle et doit être utilisée avec prudence. En raison de la façon dont l'Université déclare ses données au BCI, plusieurs candidats se retrouvent classés dans les disciplines « Plurisectoriel » ou « Non classifié ».

3.4.4 NIVEAU DU PROGRAMME ET SANCTION D'ÉTUDES RECHERCHÉE*

Cette dimension indique le niveau d'études (1^{er}, 2^e ou 3^e cycle) du programme pour lequel le candidat a déposé une demande d'admission. Pour chacun des niveaux, il est possible de préciser la nature de la sanction d'études recherchée par le candidat : attestation, certificat, diplôme, baccalauréat, licence, maîtrise, doctorat. ***Pour les trimestres antérieurs à l'automne 2010, cette information est limitée aux programmes de 1^{er} cycle.***

Il est à noter que les mineures et les majeures sont des composantes de programmes qui mènent généralement au baccalauréat. C'est pourquoi, dans le système des statistiques d'admission du BCI, ces deux composantes sont intégrées au baccalauréat⁸. Le programme de baccalauréat inclut également les doctorats dans les disciplines institutionnelles en sciences de la santé (médecine, médecine dentaire, médecine vétérinaire, optométrie, chiropratique).

3.4.5 TYPE D'ÉTUDIANT*

Cette dimension qualifie le type d'étudiant selon trois valeurs : 1) étudiant régulier; 2) médecin résident; 3) stagiaire postdoctoral. Les étudiants libres et les auditeurs sont donc exclus du cube de données.

3.4.6 UNIVERSITÉ

Cette dimension identifie l'établissement universitaire où le candidat a déposé une demande d'admission.

4. QUESTIONS OU COMMENTAIRES

Pour toute question ou tout commentaire, prière de nous contacter à l'adresse :
stat-admission@bci-qc.ca

⁸ Pour le trimestre d'automne 2010 et les trimestres suivants, les données sur les mineures de l'Université de Montréal sont intégrées avec celles des programmes de certificat. Cette situation est liée à la façon dont cet établissement déclare ses données au BCI.

Γ Γ
BCI J